

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2009

**Présents :** M. Jean-Marc BRULE, Mme Marika LEDUC, M. Lylia SENECHAL, Mme Odile MONTAGNE, M. Bruno CHAIX, Melle Jessica DELATTRE, M. Jean-Jacques VILTO, Mme Annie NAIL, M. Philippe JEROME, Mme Catherine BENOIT, M. Pierre LAINEY, M. Vincent LE SCORNET, Mme Berthe BARICAULT, M. Francis RUBEO-LISA, Mme Nelly DIF, M. Philippe RAVARY, Mme Anne-Marie BOURGEOIS, Mme Isabelle PREVOT, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Louis DUVAL, M. Olivier CHAPLET, Melle Emmanuelle BEAUDET, M. André SAURIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

- M. LEBUCHOUX à M. BRULE
- Mme LABERTRANDIE à M. CHAIX
- Mme LEMAIRE à Mme LEDUC
- Mme TAGLIALAVORE à Melle DELATTRE
- M. MALMOUSTIER à M. VILTO

**Absente :**

- Mme VANICAT

**M. Pierre LAINEY** est nommé Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°22/2009 du 26 octobre 2009**

Signature d'un contrat d'engagement pour la prestation du disc-jockey dénommé MUSIC-SHOW en la personne de Monsieur Antoine SERRE, pour le repas du personnel qui aura lieu le 30 janvier 2010 de 19h00 à 4h00 à la Ferme des Arts de Vert-Saint-Denis.

Montant du contrat : 480 €

➤ **Décision n°23/2009 du 28 septembre 2009**

Reconduction du contrat de maintenance pour le produit ARPEGE CONCERTO de manière expresse avant le 31 décembre de chaque année, avec la société ARPEGE. Ce logiciel est destiné à la gestion de l'enfance, le scolaire et le périscolaire.

➤ **Décision n°24/2009 du 28 septembre 2009**

Reconduction du contrat de maintenance pour le produit ARPEGE ORACLE de manière expresse avant le 31 décembre de chaque année, avec la société ARPEGE. Ce logiciel est une base de données.

➤ **Décision n°25/2009 du 28 septembre 2009**

Reconduction du contrat de maintenance pour le produit ARPEGE MAESTRO de manière expresse avant le 31 décembre de chaque année, avec la société ARPEGE. Ce logiciel est destiné au recensement militaire.

➤ **Décision n°26/2009 du 28 septembre 2009**

Reconduction du contrat de maintenance pour le produit ARPEGE ADAGIO de manière expresse avant le 31 décembre de chaque année, avec la société ARPEGE. Ce logiciel est destiné à la gestion des listes électorales.

➤ **Décision n°27/2009 du 5 octobre 2009**

Signature d'un contrat de service pour le produit ESPACE FAMILLE, avec la société ARPEGE afin de gérer l'administration des services enfance et petite enfance.

➤ **Décision n°28/2009 du 5 octobre 2009**

Signature d'un contrat de service pour le produit ARPEGE DIFFUSION, avec la société ARPEGE afin que les administrés aient accès au portail ESPACE FAMILLE.

➤ **Décision n°29/2009 du 7 octobre 2009**

Signature d'un contrat de location avec le Syndicat Intercommunal des Sports situé 5, rue du Lycée – 77240 VERT-SAINT-DENIS et représenté par son représentant Jean-Jacques VILTO, pour la location de la piscine intercommunale « Georges et Rolande HAGONDOKOFF », pour la période scolaire allant du 14 septembre 2009 au 18 juin 2010.

Montant estimatif du contrat : 46 000 €

➤ **Décision n°30/2009 du 26 octobre 2009**

Renouvellement du contrat de maintenance logicielle pour la bibliothèque avec la société DECALOG, pour une durée de 3 ans, car le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Montant du contrat : 2 106,99 €

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'E.P.F.I.F., une convention d'intervention foncière relative au portage foncier gratuit, assuré par l'E.P.F.I.F. en contrepartie des engagements que prend la commune sur les programmes d'habitat dans le cadre des projets d'urbanisme de la ville.

**Vote : Avis favorable : 22 voix**

**Avis défavorable : 6 voix** (M. CHAPLET, Mme MEISTER, M. DUVAL, Mme PREVOT, M. SAURIOT, Mlle BEAUDET)

► **DEMANDE** au Préfet de délimiter un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnelle sur le site nord de la commune englobant le centre commercial de Maisonément et le magasin Leroy Merlin ainsi que tous les autres commerces de cette zone, de même destination à savoir : mobilier, aménagement et équipement de la

maison. Le Conseil Municipal insiste sur la limitation de ce P.U.C.E. et ne souhaite pas que le centre commercial de Boissénart soit concerné.

**Vote : Avis favorable : 16 voix**

**12 abstentions** (M. BRULE, M. LEBUCHOUX par pouvoir à M. BRULE, Mme NAIL, M. JEROME, M. VILTO, Mme BENOIT, M. LE SCORNET, Mme MONTAGNE, M. RAVARY, Mme BOURGEOIS, M. SENECHAL, Mme BARICAULT)

► **APPROUVE** les termes de l'avenant pour travaux supplémentaires en faveur de la Société EUROVIA – Lot n° 2 « VRD » - pour un montant de 9 634,00 € HT et **PRECISE** que la prise en compte de cet avenant s'inscrit dans le budget général de l'opération.

**Vote : Unanimité**

► **DECIDE** de réaliser une étude de sectorisation scolaire, **APPROUVE** la participation financière du S.A.N. à l'étude de sectorisation scolaire.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui intervient à ce sujet après modification du projet d'origine transmis.

**Vote : Unanimité**

► **DECIDE** de créer :

Pour le Cabinet du Maire :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

Pour la Direction Education :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

Pour le Direction des Services Techniques :

- 1 poste de Technicien Supérieur en Chef, à temps complet

Pour la Police Municipale :

- 1 poste de Brigadier Chef Principal, à temps complet

- 1 poste de chef de service de police municipale de classe supérieure, à temps complet

Pour la Direction des Ressources Humaines :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet

**ADOPTE** le tableau des effectifs, **DIT** que la présente délibération prend effet au 01.12.2009

**Vote : Unanimité**

► **EST INFORME** des marchés à procédures adaptés (M.A.P.A.) récemment passés :  
**Concours** :

- Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un Centre Technique Municipal (procédure en cours)

#### **Appel d'offres :**

- Fournitures de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires, aux centres de loisirs et au service social

Titulaire : AVENANCE

Montant : Marché à bons de commande > à 185 824,23 HT

soit > à 222 245,78 € TTC

#### **MAPA :**

- Construction Maison de la Petite Enfance de 80 places (15 lots)

Montant total : 2 988 322,04 € HT, soit 3 574 033,16 € TTC

- Lot 1 : Terrasse – gros œuvre  
Titulaire : GEBAT CONSTRUCTIONS  
Montant : 672 811, 28 € HT soit 804 682,29 € TTC
- Lot 2 : Revêtement de façade – Pergolas  
Titulaire : ECOBAT 77  
Montant : 282 843,22 € HT soit 338 280,49 € TTC
- Lot 3 : Etanchéité  
Titulaire : ETANCHEITE DU NORD  
Montant : 110 340,74 € HT soit 131 967,53 € TTC
- Lot 4 : Menuiseries extérieures – Verrières  
Titulaire : CMD2  
Montant : 270 913, 65 € HT soit 324 012,73 € TTC
- Lot 5 : Cloisons – Doublages – Faux-plafond  
Titulaire : AICP  
Montant : 115 367,02 € HT soit 137 978,96 € HT
- Lot 6 : Menuiseries intérieures  
Titulaire : MILLET  
Montant : 217 178,92 € HT soit 259 745,99 € TTC
- Lot 7 : Serrurerie  
Titulaire : ALUFER  
Montant : 19 337,70 € HT soit 23 127,89 € TTC
- Lot 8 : Electricité – Courants forts – Courants faibles  
Titulaire : DELCOMMUNE  
Montant : 205 460,72 € HT soit 245 731,02 € TTC
- Lot 9 : Installations photovoltaïques – Eoliennes  
Titulaire : QUENEA  
Montant : 284 760,15 € HT soit 340 573,14 € TTC
- Lot 10 : Plomberie sanitaire  
Titulaire : COFELY  
Montant : 188 581,50 € HT soit 225 543,47 € TTC
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation  
Titulaire : COFELY  
Montant : 357 450,33 € HT soit 427 510,59 € TTC
- Lot 12 : Sols souples  
Titulaire : AP2R  
Montant : 58 023,65 € HT soit 69 396,29 € TTC
- Lot 13 : Sols durs  
Titulaire : TECHNOPOSE & BEDEL  
Montant : 38 461,29 € HT soit 45 999,70 € TTC
- Lot 14 : Peinture  
Titulaire : BATIPEINT

- Lot 15 : Montant : 42 000€ HT soit 50 232 € TTC  
Espaces verts – VRD  
Titulaire : S.N. FALLEAU + TP 2000  
Montant : 129 160,12 € HT soit 154 475,50 € TTC
- Fourniture d'un système de radio communication pour la Police Municipale  
Titulaire : DESMAREZ  
Montant : 9 162,40 € HT soit 10 958, 23 € TTC
- Achats de véhicules (3 lots)
  - Lot 1 : Achat d'un véhicule léger neuf à faible consommation  
Titulaire : CITROËN  
Montant : 7 619,51 € HT soit 9 112,93 € TTC
  - Lot 2 : Achat de deux véhicules légers neufs avec portes arrières coulissantes  
Titulaire : FIAT  
Montant : 19 308,16 € HT soit 23 092,56 € TTC
  - Lot 3 : Achat d'un véhicule léger à moteur hybride  
Titulaire : HONDA  
Montant : 16 915,54 € HT soit 20 230,99 € TTC
- Acquisition de fournitures scolaires, matériel didactique et activités manuelles pédagogiques, livres scolaires et de bibliothèque pour les établissements scolaires élémentaires et maternelles et, les structures d'accueils pré et post scolaires :  
Marché à bons de commande, enveloppe budgétaire > à 45 000 € TTC
  - Lot 1 : Fournitures scolaires courantes pour les écoles maternelles et élémentaires  
Titulaire : PICHON
  - Lot 2 : Matériel didactique et activités manuelles pédagogiques destinés aux écoles maternelles et élémentaires et aux structures d'accueils pré et post scolaires  
Titulaire : PICHON
  - Lot 3 : Livres scolaires, manuels, méthodes et livres jeunesse pour les écoles maternelles et élémentaires, abonnements  
Titulaire : LIBRAIRIE ALIZE
- Achat de vélos (3 lots)
  - Lot 1 : Achats de deux vélos à assistance électrique pour un usage professionnel de type patrouilles pour la Police Municipale
  - Lot 2 : Achat d'un vélo à assistance électrique pour un usage professionnel sur tous types de terrain (VTT)
  - Lot 3 : Achat de deux vélos à assistance électrique de type ville pour un usage confortable en milieu urbain
 Titulaire des 3 lots : MATRA  
Montant : 5 566,41 € HT soit 6 657,43 € TTC
- Acquisition de fournitures administratives et consommables informatiques pour l'ensemble des services municipaux (3 lots) – Marché à bons de commande :
  - Lot 1 : Fournitures de bureau  
Titulaire : BURO+  
Montant : mini 10 000 € HT maxi 16 000 € HT
  - Lot 2 : Consommables informatiques  
Titulaire : OFFICEXPRESS  
Montant : mini 6 000 € HT maxi 10 000 € HT

- Lot 3 : Achat de papiers  
Titulaire : BMF  
Montant : mini 2 500 € HT maxi 4 000 € HT
- Réaménagement du quartier de l'école Jules Ferry ( 2 lots)
  - Lot 1 : Voirie et réseaux divers  
Titulaire : EUROVIA  
Montant : 130 392,65 € HT soit 155 949,61 € TTC
  - Lot 2 : Réalisation d'un plateau de jeux  
Titulaires : AQUARELLE  
Montant : 25 110 € HT soit 30 031,56 € TTC
- Réfection des revêtements de sol dans les écoles (2 lots)
  - Lot 1 : Sols souples  
Titulaire : AP2R  
Montant : 20 946,60 € HT soit 25 052,13 € TTC
  - Lot 2 : Sols durs  
Titulaire : TECHNOPOSE & BEDEL  
Montant : 74 930 € HT soit 89 616,28 € TTC
- Réfection des peintures dans les écoles  
Titulaire : BATIPEINT  
Montant : 39 870,04 € HT soit 47 684, 57 € TTC
- Création d'une aire de jeux rue des Airelles et mise en place d'un sol de sécurité et d'une pelouse synthétique sur l'aire de jeux Place Firmin Mercier  
Titulaire : AQUARELLE  
Montant : 26 427 € HT soit 31 606,69 € TTC
- Achats de matériels informatiques  
Titulaire : ALTERNATIVE NETWORKS  
Montant : 24 592 € HT soit 29 412,03 € TTC
- Reprise des enrobés et extension du réseau des eaux pluviales dans l'impasse des sables  
Titulaire : EUROVIA  
Montant : 29 214,20 € HT soit 34 940,18 € TTC
- Réfection du sol dur dans l'enceinte des bâtiments de l'école Jacques Prévert  
Titulaire : TECHNOPOSE & BEDEL  
Montant : 54 685 € HT soit 65 403,26 € TTC
- Réfection de la toiture terrasse du bâtiment de l'école maternelle Jules Ferry  
Titulaire : ETANCHECO  
Montant : 53 367€ HT soit 63 826,93 € TTC
- Maîtrise d'œuvre de réhabilitation des bâtiments communaux pour l'installation de la « Maison pour tous » : procédure en cours

► **EST INFORME** d'une motion de soutien pour le parrainage des prisonniers Tibétains à l'initiative du Comité de Soutien au Peuple Tibétain.

\*\*\*\*\*

**(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).**

**Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Fait à Cesson, le 26 novembre 2009**

**Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile-de-France,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a long, thin horizontal stroke extending to the right.

**Jean-Marc BRULE**